

**28 JUIN**

# MOBILISÉS POUR LES SALAIRES, L'EMPLOI, la RETRAITE

*Des négociations nationales entre le patronat et les organisations syndicales des salariés, visant à « améliorer la compétitivité des entreprises » ont été ajournées du fait des élections présidentielles et législatives.*

*Les employeurs proposent un texte qui permettrait de baisser les salaires et faire varier la durée du travail par accord d'entreprise, ceci en échange d'un hypothétique engagement à maintenir l'emploi.*

*L'actuel gouvernement reste muet sur le sujet alors que des organisations syndicales de salariés semblent favorables.*

## COMPÉTITIVITÉ/EMPLOI → C'est QUOI ?

Concrètement, ce projet d'accord permettrait aux employeurs de modifier des éléments fondamentaux de votre contrat de travail, tels que durée du travail, conditions de travail, aménagement du temps de travail et rémunération.

**Si le salarié venait à résister et refuser ces modifications, l'employeur pourrait le licencier sans avoir à invoquer de motif !**

En résumé voilà le monde de demain Version Medef :

AUJOURD'HUI	DEMAIN
<p>Votre rémunération, votre durée du travail sont souvent fixées dans votre contrat de travail.</p> <p><b>L'employeur ne peut pas les modifier sans votre accord.</b></p>	<p>Dès que l'entreprise prétendrait pressentir des problèmes économiques à venir, elle pourrait négocier un accord de baisse des rémunérations, de variation de la durée du travail !</p> <p><b>Ces modifications vous seraient imposées par accord d'entreprise. Si vous les refusiez vous seriez licenciés !</b></p>
<p>Vous refusez la modification de votre contrat de travail. L'employeur ne peut pas vous licencier pour ce refus.</p> <p>Eventuellement, s'il démontre que l'entreprise connaît des difficultés, il peut vous licencier pour motif économique, avec les garanties attachées à ce type de rupture (reclassement, contrat de sécurisation professionnel ...)</p> <p><b>Si vous êtes dix à refuser cette modification, l'employeur doit faire un plan de sauvegarde de l'emploi.</b></p>	<p>Lorsque l'accord d'entreprise vous imposerait une modification de votre contrat de travail (rémunération, durée du travail...) et que vous la refusez, votre licenciement ne serait pas considéré comme économique. Votre motif de licenciement serait inattaquable devant un juge !</p> <p><b>Le comité d'entreprise ne pourrait pas vérifier la réalité des difficultés économiques, faire des propositions alternatives aux licenciements, défendre vos intérêts.</b></p> <p><b>De plus, l'employeur échapperait aux obligations propres à ce type de licenciement (reclassement, contrat de sécurisation professionnel, ..) !</b></p>

### COMPÉTITIVITÉ / EMPLOI

#### Ils ont cédé :

**Continental Clairoux 1120**  
Salariés :

En 2007, la CFTC, syndicat majoritaire, signe, avec la CGC, un accord sur le retour à 40 heures, en échange de 130 embauches et la promesse du maintien du site jusqu'en 2012.

**En 2010, ils ont fermé !**

→ **Signez et faites signer la motion syndicale contre le projet « Compétitivité/Emploi sur : [www.cgt.fr](http://www.cgt.fr)**

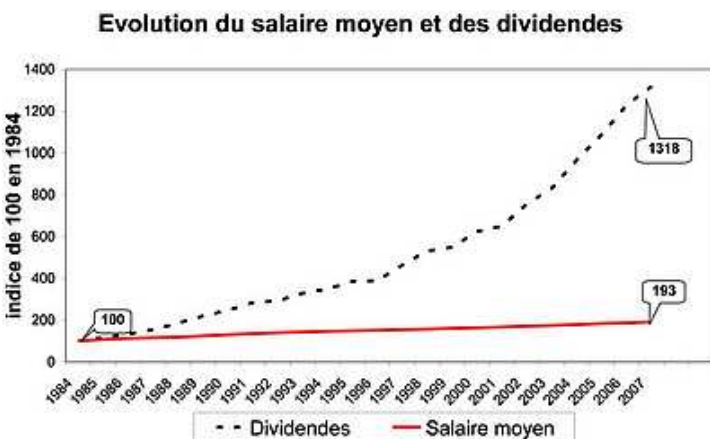
«La compétitivité : C'est la capacité à améliorer durablement le niveau de vie de ses habitants et à leur procurer un haut niveau d'emploi et de cohésion sociale.»

Définition de la compétitivité, Accord européen de Göteborg

## POUR SORTIR DE LA CRISE ? **IL FAUT AUGMENTER LES SALAIRES**

Une véritable hausse du SMIC et de l'ensemble des salaires permettraient de relancer la consommation en affirmant un regain d'activité pour les entreprises et pourraient favoriser la création d'emplois.

Le « coût du travail » est ciblé comme frein à la compétitivité des entreprises. En réalité, c'est le coût du capital (dividendes...) qui freine la relance économique.



En l'espace de 25 ans, le salaire moyen n'a même pas doublé, alors que le montant des dividendes versés aux actionnaires a été multiplié par 13 - Schéma ci-contre.

En 2010, les dividendes des groupes du CAC 40 étaient de 40 Milliards d'€ et 36 Milliards en 2009.

La consommation des ménages en avril (+0,6%) selon l'INSEE, est due, pour l'essentiel, aux dépenses d'énergie.

Les achats d'utilité courante sont négatifs :

- -8,2 % pour l'achat de vêtements ;
- -0,6 % pour les biens durables ;
- -0,5 % pour l'alimentation après -2,1 % en mars ; 0,5 % en avril.

## PUBLIC / PRIVÉ – RETRAITÉS, TOUS CONCERNÉS :

- ⊗ Depuis 2007, la perte de pouvoir d'achat est de - 6 % !
- ⊗ Dans la fonction publique, la valeur du point est gelée depuis juillet 2010,
- ⊗ Aucun rattrapage des pensions n'a été mis en œuvre alors que l'indexation des pensions sur les prix a entraîné une perte de pouvoir d'achat des retraités qui se cumule chaque année et représente un retard d'une moyenne sur les salaires de 17 % en 15 ans.

**Augmenter les salaires, c'est relancer l'économie par la consommation et répondre aux besoins des populations.**

### **SALAIRE – EMPLOI – RETRAITE : L'URGENCE Sociale**

→ **MANIFESTONS le 28 juin**  
**14h Métro Varenne vers le Médef**



#### LA CGT PROPOSE :

- D'augmenter le SMIC à 1700 € maintenant, comme base de départ des grilles de salaires,
- D'augmenter les pensions de retraite à hauteur de 75 % du SMIC revendiqué,
- La reconnaissance des qualifications dans les grilles de salaires + 20 % entre chaque coefficient,
- Le droit à un véritable déroulement de carrière par le doublement du salaire sur la carrière.

IT'S ALL GOOD!

## Je me syndique à la CGT !



Nom: ..... Prénom: ..... Age: .....

Adresse: .....

Code Postal: ..... Ville: .....

Tél: ..... E-mail: .....

Entreprise : .....

Code postal et ville de l'entreprise : .....

Pour plus d'information et/ou renvoyer ce coupon : UD CGT 77, 15 rue Pajol, 77007 MELUN CEDEX -  
Tél. : 01 64 14 26 77 - Fax : 01 64 14 26 81 - Email : [udcot77@wanadoo.fr](mailto:udcot77@wanadoo.fr)